

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 31 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le mardi 31 Mars à 20 h 30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Roger LEVILLAIN, Maire.

Etaient présents :

M. LEVILLAIN Roger	M. KUCHNA Joseph	Mme MERLE Martine
M. GAYET Serge	Mme LEFEBVRE Renée	M. MARCAUD Hugues
M. NOCART Eddy	M. LEBON Thierry	M. JARDILLIER Jean-Pierre
M. BESSE Daniel	M. SALGUES Yvon	Mme MOYRENAL Micheline
Mlle GRIMARD Eliane	M. LALOGÉ Philippe	Mme GENTY Christiane
Mme FRADIN Madeleine		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ROUCAU Raymond a donné pouvoir à Mme Martine MERLE  
Mr LEMAIRE Philippe a donné pouvoir à M. Roger LEVILLAIN

Absents excusés:

Mme MARIDET Sophie	Mme BLETTERY Monique	Mlle GONZALEZ Corinne
M. BOUBERRIMA Abderzek	M. SAUZEDDE Alain	

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités locales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Philippe LALOGÉ est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
Secrétaire administrative : Catherine RENARD, D.G.S.

Mme Micheline MOYRENAL remercie pour l'action et les marques de sympathie reçues de la part du Conseil Municipal.

Une minute de silence est demandée par Monsieur le Maire pour honorer la mémoire de Monsieur Jean MOYRENAL.

Il est ajouté, à l'unanimité du Conseil Municipal une question à l'ordre du jour concernant la motion contre la suppression de la taxe professionnelle.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 06 mars 2009

Remarque de M. Yvon SALGUES au sujet de l'affichage du compte rendu du Conseil Municipal et du délai de communication aux Conseillers Municipaux.

Décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

*Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions suivantes qu'il a prises depuis la dernière séance, dans le cadre de la délégation reçue en application de l'article 2122.22 du code général des collectivités territoriales.*

**N°09/2009** : Marchés à bons de commande géomètre attribué à la SELAFA SERRE HUBERT TRUTTMAN du 01/03/2009 au 28/02/2010 avec un mini de 1000€ HT (lot 1 et 2) et un maxi de 20 000€ HT (lot1, plans topographiques) et 10 000€ (lot2, plans de division).

**N°10/2009** : le contrat de location signé avec Mme PAPUT Catherine est résilié au 15 mars 2009 pour le logement 2 rue des Petits Bois, bâtiment C n°6.

**N°11/2009** : le contrat de location signé avec Mme ROUSSEAU Christelle et Monsieur BILLARD Ludovic est résilié au 28 février 2009 pour le logement 2 rue des Petits Bois, bâtiment E n°10.

**N°12/2009** : le logement 13 rue de la Liberté est attribué à Mme VAAST Sandrine et Mr COGNET Thierry à compter du 01 avril 2009, moyennant un loyer mensuel de 464.09€.

**N°13/2009** : le contrat de location signé avec Mme Renard Catherine est résilié au 15 avril 2009 pour le logement 9 rue de la République.

### **1) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008**

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe LALOGÉ afin de lui permettre de faire voter le compte administratif de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du budget communal, vote, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	2 991 440.79 €	1 782 566.80 €
Recettes	4 256 556.22 €	2 459 256.52 €
Résultat	1 265 115.43 €	676 689.72 €

### **2) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du budget communal, et avoir vérifié les écritures avec le compte de gestion 2008, vote, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par Madame Mireille POUZERATTE, Percepteur, Receveur Municipal.

### **3) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement	1 265 115.43 €
Résultat antérieur reporté	3 676 057.43 €
Résultat cumulé	4 941 172.86 €
Déficit investissement	- 32 316.46 €
Restes à réaliser En investissement	914 103.98 €
Affectation en 1068 : déficit + Restes à réaliser	946 420.44 €
Report en fonctionnement	<b>3 994 752.42 €</b>

#### **4 / OBJET : Fixation des taux 2009 de la Fiscalité Directe Locale.**

Vu l'état prévisionnel des taux d'imposition 2009, Monsieur le Maire propose de ne pas les augmenter :

	Base prévisionnelle 2009	Taux 2009	Taux moy dép 2008	Produit Fiscal
Taxe d'habitation	2 936 000	6.42%	13,58%	188 491
Taxe foncier bâti	5 052 000	9.39%	17.61%	474 383
Taxe foncier non bâti	19 300	26.60%	31.71%	5 134
<b>Total 3 taxes</b>			(1)	<b>668 008</b>
Allocations compensatrices	2009			
Taxe d'habitation	17 955			
Taxe foncier bâti et non bâti	6 205			
Taxe professionnelle	17 802			
<b>Total (2)</b>	<b>41 962</b>			
<b>Produit budgétaire (1)+(2)</b>	<b>709 970</b>			

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Le Maire entendu et à l'unanimité :

#### **DECIDE :**

- De fixer comme suit les taux d'imposition pour l'année 2009.

-Taxe d'Habitation :	6.42%
-Foncier Bâti :	9.39%
-Foncier Non Bâti :	26.60%

- Les taux 2009 sont inchangés par rapport à 2008.

#### **5) ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : EXERCICE 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget principal de la commune de l'exercice 2009 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	7 397 474.00 €	9 872 598.52 €
Recettes	8 070 835.42 €	9 872 598.52 €

#### **6) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008**

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe LALOGÉ afin de lui permettre de faire voter le compte administratif de l'exercice 2008

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du budget du service de l'eau, vote, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	468 769.95 €	58 688.19 €
Recettes	614 582.10 €	131 836.88 €
Résultat	145 812.15 €	73 148.69 €

## **7) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du service de l'eau, et avoir vérifié les écritures avec le compte de gestion 2008, vote, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par Madame Mireille POUZERATTE, Percepteur, Receveur Municipal.

## **8) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2008 du service de l'eau qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement	145 812.15	€
Résultat antérieur		
Reporté	41 669.34	€
Résultat de Clôture	187 481.49	€
Report en fonctionnement	187 481.49	€

## **9) BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif du service de l'eau de l'exercice 2009 qui se décompose comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	792 676.23	€	260 484.81	€
Recettes	792 676.23	€	260 484.81	€

## **10) BUDGET LOTISSEMENT DE BUSSET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008**

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe LALOGÉ afin de lui permettre de faire voter le compte administratif de l'exercice 2008

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du budget du lotissement de Busset, vote, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	716 417.95	€	648 713.55	€
Recettes	716 417.95	€	716 417.95	€
Résultat	néant		67 704.40	€

## **11) BUDGET DU LOTISSEMENT DE BUSSET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du lotissement de busset, et avoir vérifié les écritures avec le compte de gestion 2008, vote, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par Madame Mireille POUZERATTE, Percepteur, Receveur Municipal.

## **12) BUDGET LOTISSEMENT DE BUSSET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008**

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe LALOGÉ afin de lui permettre de faire voter le compte administratif de l'exercice 2008

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du budget du lotissement de Busset, vote, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	716 417.95 €	648 713.55 €
Recettes	716 417.95 €	716 417.95 €
Résultat	néant	67 704.40 €
Déficit antérieur d'investissement		648 713.55
Résultat cumulé d'investissement		581 009.15
Excédent antérieur de fonctionnement		546 500.89
Résultat à reporter		546 500.89

## **13) BUDGET DU LOTISSEMENT BUSSET : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement busset de l'exercice 2009 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	587 960.49 €	581 009.15 €
Recettes	587 960.49 €	581 009.15 €

## **14) BUDGET LOTISSEMENT DES FIATS : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008**

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe LALOGÉ afin de lui permettre de faire voter le compte administratif de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du budget du lotissement des Fiats, vote, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	283 221.10 €	215 643.34 €
Recettes	246 486.32 €	246 486.32 €
Résultat	- 36 734.78 €	30 842.98 €

## **15) BUDGET DU LOTISSEMENT DES FIATS : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du lotissement des Fiats, et avoir vérifié les écritures avec le compte de gestion 2008, vote, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par Madame Mireille POUZERATTE, Percepteur, Receveur Municipal.

## **16) BUDGET LOTISSEMENT DES FIATS : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008**

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe LALOGÉ afin de lui permettre de faire voter le compte administratif de l'exercice 2008

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du budget du lotissement des Fiats, vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	283 221.10 €	215 643.34 €
Recettes	246 486.32 €	246 486.32 €
Résultat	- 36 734.78	30 842.98 €
Déficit antérieur d'investissement		215 643.34
Résultat cumulé d'investissement		- 184 800.36
Résultat antérieur de fonctionnement		207 850.36
Résultat à reporter		171 115.58

## **17) BUDGET DU LOTISSEMENT LES FIATS : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement LES FIATS de l'exercice 2009 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	197 737.58 €	184 800.36 €
Recettes	197 737.58 €	184 800.36 €

## **18) BUDGET DES POMPES FUNEBRES : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008**

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe LALOGÉ afin de lui permettre de faire voter le compte administratif de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du budget des pompes funèbres, vote, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	néant	néant
Recettes	277.03 €	néant
Résultat	277.03 €	
Excédent antérieur reporté	-183.54 €	
Résultat net à reporter	+ 93.49 €	

## **19) BUDGET DES POMPES FUNEBRES : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 des pompes funèbres, et avoir vérifié les écritures avec le compte de gestion 2008, vote, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par Madame Mireille POUZERATTE, Percepteur, Receveur Municipal.

## **20) BUDGET DES POMPES FUNEBRES : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif des Pompes Funèbres de l'exercice 2009 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	néant	néant
Recettes	193.49	néant

## **21) BUDGET USINE RELAIS LOMBARD ET LIBAULT : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008**

Monsieur le Maire donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe LALOGÉ afin de lui permettre de faire voter le compte administratif de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 du budget de l'usine relis Lombard et Libault, vote, à l'unanimité, hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2008 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	7 289.79 €	24 037.05 €
Recettes	31 556.72 €	22 799.59 €
Résultat	24 266.93 €	- 1 237.46 €

## **22) BUDGET USINE RELAIS LOMBARD ET LIBAULT : VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2008 de l'usine relais Lombard et Libault, et avoir vérifié les écritures avec le compte de gestion 2008, vote, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2008 établi par Madame Mireille POUZERATTE, Percepteur, Receveur Municipal.

## **23/ OBJET : BUDGET USINE RELAIS LOMBARD ET LIBAULT : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger LEVILLAIN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 27 083.00 €

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

#### **Résultat de fonctionnement**

##### A Résultat de l'exercice

24 266.93 €

##### B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - 2 816.07 €

#### **C Résultat à affecter**

**= A+B (hors restes à réaliser)**

**27 083.00 €**

##### D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

24 037.05 €

##### E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement

0.00 E

Excédent de financement

0.00 E

#### **Besoin de financement F**

**=D+E**

**24 037.05 €**

**AFFECTATION = C**

**=G+H**

**27 083.00 €**

#### **1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**

24 037.05 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

#### **2) H Report en fonctionnement R 002**

3 045.95 €

## **24) BUDGET DE L'USINE RELAIS LOMBARDE ET LIBAULT: VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2009**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'usine relais Lombard et Libault de l'exercice 2009 qui se décompose comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	31 328.00	€	49 380.05	€
Recettes	34 601.95	€	49 380.05	€

## **25) BUDGET COMMUNAL 2009 : VOTE DES PARTICIPATIONS SYNDICALES BUDGETAIRES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, les participations syndicales budgétaires de l'exercice 2009 comme suit :

*Participation au SIC : 12 096 €*

*Participation au SICALA : 2745 hab X 0.12 € soit 329.40 €*

*Participation au SIEGA : 31 164 €*

## **26) FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA : DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE**

Monsieur le Maire expose les termes de la circulaire préfectorale qui permet, dans le cadre du plan de relance économique, de bénéficier de façon anticipée de la recette du FCTVA de l'année 2008.

Pour ce faire, la commune doit s'engager, par convention avec les services de l'Etat, à augmenter les dépenses d'investissement au budget 2009 par rapport aux budgets précédents, c'est-à-dire augmenter de 1 € par rapport à la moyenne des dépenses d'investissement constatées en 2004, 2005, 2006 et 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise la signature de la convention correspondante avec les services de l'état.

## **27) OBJET : TAXE SUR LES SPECTACLES : EXONERATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune, afin de favoriser le déroulement sur son territoire de manifestations à caractère sportif, peut décider de procéder à une exonération sur l'impôt sur les spectacles, payé par les associations organisatrices.

La loi de finances rectificative pour 1995 a modifié les conditions d'application de cette disposition prévue à l'article 1561 (3<sup>ème</sup> - b) du code général des impôts.

Désormais, les communes qui entendent faire application de ces dispositions doivent prendre une délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet pour produire des effets le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une telle décision qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sera reconduite d'année en année sauf décision contraire du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'une exonération totale sur l'impôt sur les spectacles pour les associations sportives de la Commune, régies par la Loi de 1901.
- DIT que ces dispositions seront, sauf décision expresse contraire, reconduites d'année en année.

## **28) ASSOCIATION NOT' EN BULLES: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour financer les charges des cachets du chef de chœur.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour autoriser le versement de la somme de 1 823.37€ au profit de l'association NOT' EN BULLES

## **29) RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MSA**

Monsieur le Maire rappelle la demande de Mme Nathalie GRIVEAUD qui souhaite doter le RAM d'un PC, d'une imprimante et d'une plastifieuse pour la somme de 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter la MSA afin d'obtenir une subvention.

### **30) PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA FORMATION AUX GESTES DE PREMIER SECOURS ORGANISEE PAR LE RAM à L'ATTENTION DES ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une formation aux gestes de premiers secours dispensée aux assistantes maternelles de SAINT-YORRE qui le souhaitent ; Des assistantes maternelles de RIS ont également intégré cette session et la commune de RIS s'est engagée à participer financièrement à cette formation après

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour autorise le versement de la participation de la commune à hauteur de la somme versée par la commune de RIS soit 20 € par stagiaire.

Dit que cette somme sera versée directement à l'Union départementale des Sapeurs Pompiers de l'Allier, dans le cadre de la convention de formation.

### **31) TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE CHATEAU ROBERT : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

La Commission d'Appel d'Offres réunie mercredi 25 mars dernier s'est prononcée sur les travaux supplémentaires suivants :

Entreprise BEAUFILS : 5 882.22 € TTC  
Entreprise SEA : 677.65 € TTC  
Entreprise SIGAUD : 5 926.18 € TTC  
Entreprise GAILLE : 1 095.19 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature des avenants correspondants.

### **32) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ : PROJET D'ACQUISITION ET DE VENTES DE PARCELLES**

Monsieur le Maire s'exprime comme suit :

Afin de mener à bien les travaux d'aménagement de la Place du Marché qui doivent commencer en septembre 2009, il est nécessaire de procéder à un échange de parcelles pour préserver l'unité du projet et en respecter l'esprit.

La Commune souhaite devenir propriétaire d'une partie des parcelles cadastrées section BD 191, BD 458, BD 189 appartenant à Madame Suzanne VIOLA, pour un prix convenu de 35 600 €.

Il propose en contrepartie d'échanger au profit de Mme Suzanne VIOLA la parcelle cadastrée BD 193 pour partie ainsi qu'une parcelle cadastrée section AZ lieudit « le Bois des Jarraux » d'environ 400 m<sup>2</sup>, avec construction d'un local commercial, pour installation d'une entreprise, soit un prix convenu de 29 000 €.

La somme de 6 600 € sera versée à Mme Suzanne VIOLA, au titre de la soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité, son accord à ce projet dit que les frais de bornage des parcelles et d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et autres pièces afférentes à ce dossier.

### **33) Validation de l'Avant-Projet-Sommaire de la Requalification du Centre Bourg**

Monsieur le Maire présente le dossier de l'avant projet sommaire réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre de la Halle et de la Place du marché préparé par l'équipe STRATES/ JNC/ IOSIS.

Il attire l'attention sur les points à corriger qui sont au nombre de 20.

Ce projet appelle un certain nombre d'observations :

Concernant la Place du Marché,

**1/Jardin bibliothèque (sud) :** à modifier selon croquis STRATES

**2/ Cour ludothèque :** remplacer le sol souple par du béton désactivé entre le portail sur cour et l'entrée du bâtiment

**3/ Extrémité sud du mail piétonnier** : à végétaliser en intégrant les réhabilitations /reconstructions en cours (données à fournir à l'équipe)

**4/ Façade nord de la maison des associations** : végétaliser en partie basse et prévoir des accès handicapés

**5/ Local PIJ** : inverser la pente de l'espace vert pour éloigner l'eau des façades de bâtiment et prévoir un accès handicapés / limiter la hauteur des végétaux en dessous des fenêtres !

**6/ Extrémité Est de l'espace vert** : limiter la hauteur des haies (ou les supprimer pour partie) en pourtour de l'arbre de la Liberté pour maintenir les vues sur cet arbre en fond de perspective et rendre perceptible tout l'espace vert depuis la rue Pasteur / limiter la surface des plantes couvre-sol au pied de l'arbre / déplacer l'aire canine loin des façades d'immeuble et à distance des sentiers piétonniers (possibilité de modifier la diagonale)

**6bis / Extrémité Ouest de l'espace vert** : supprimer les hautes haies entourant les espaces verts, pour ouvrir la perspective, et l'Araucaria qui n'est pas une essence locale (caractéristiques à vérifier)

**7/ Stationnement sud et alignement d'arbres** : ménager des passages piétonniers entres les places (dont le nombre est à maintenir et si possible augmenter) quitte à supprimer les arbres existants qui sont inadaptés au projet par leur âge et leur taille... / éloigner les mâts d'éclairage des arbres projetés

**8/ Rue du Cdt Romon** : à passer à 5,50m car à sens unique à terme et sans camion (stationnement interdit en façade de l'école) / élargir le trottoir Est à 2,5m / Plantations basses futures en surlargeur *NB* : *Le trottoir nord de la rue du marché doit être agrémenté de plantations assez volumineuses.*

***NB / Réseau Eaux Pluviales** débouchant au sud de la bibliothèque : la mairie émet des réserves sur sa faisabilité étant donnée la faible hauteur disponible à cet endroit...*

Concernant la Place de la Mairie :

**9/ Rue de Verdun** : à passer à 5,50m car à sens unique à terme et sans camion / Stationnement en long à prévoir le long de la place de la mairie / Arbre à imaginer à l'angle, vers l'école, sans nuire à la visibilité du trafic et à la perspective sur la mairie...

**10 / Parking Mairie** : Intégrer le nouveau sens de circulation (sortie interdite rue de la République et sens unique est-ouest rue de Verdun) qui peut entraîner l'inversion du sens de la rue J.Dupuy (à vérifier) / Elargir les bandes vertes pour permettre la plantation d'arbres (2m mini) / Disposer les places handicapés en angle, loin des haies / Ménager un accès piétonnier au sud-est

**11/ Accès Mairie** : Interrompre l'ardoise par une allée en béton désactivé au droit de l'accueil mairie pour une meilleure lisibilité de l'accès (un sas couvert doit être édifié devant la façade)

**12/ Accès Salle Louis Aragon (façade nord mairie)** : à adapter pour les handicapés

**13/ Eclairage** : Supprimer les hauts mâts en façade de la mairie / les remplacer par exemple par des appliques sur le bâtiment (un projecteur est prévu sur le local de police pour des projections sur la mairie)

Concernant la Place de l'Eglise :

**14/ Prairie arborée au nord-ouest** : Prévoir des bornes amovibles pour l'accès à l'esplanade depuis la rue J.Dupuy / Planter de la pelouse à la place de la végétation basse pour permettre aux gens d'y aller en été / Supprimer la haie en pignon de la grange

**15/ Prolonger cet espace vert à l'identique au sud de la grange** / y prévoir l'implantation du sanitaire en retrait le long de la circulation piétonne

**16/ Monument aux morts** : Prévoir environ 1m à 1,20m de gravier en pourtour 17/ Eclairage de l'esplanade : à prévoir (passage, jeux de boules en été...)

**18/ Espace livraison** : Prévoir environ 1 m à 1,20m de gravier en pourtour de l'église / Elargir la surface pavée "solide" et supprimer arbre et potelets pour faciliter l'accès du camion de livraison en marche arrière / Prévoir des plantations hautes à la place des pavés en herbe au nord

**19/ Parking église** : à passer en enrobé / Prévoir une place handicapés

**20/ Rue du 8 mai (en sens unique) :** Prévoir du stationnement en long au sud / En profiter pour créer un trottoir à l'angle

**21/ Trottoir d'accès aux maisons :** Supprimer l'herbe / maintenir les pavés (et en préciser la nature)

**22/ Alignement d'arbres :** Remplacer tous les acacias par des arbres "plus forts"

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ; à l'unanimité :

Décide d'approuver l'avant-projet-sommaire sous réserve des remarques listées ci-dessus.

**34) Modification du Plan d'Occupation des Sols en vue de la réalisation d'une Aire d'accueil des gens du voyage,**

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2000 approuvant le plan d'occupation des sols ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

Décide d'approuver la décision de Monsieur le maire de modifier le plan d'occupation des sols.

Les modifications envisagées portant sur les points suivants :

*Afin de permettre à la Communauté d'Agglomération d'aménager une aire d'accueil destinée aux gens du voyage, il est nécessaire de modifier le zonage de la parcelle d'assiette.*

*Les parcelles cadastrées section **BA n°33 et n°34** inscrites au POS en zone **UI** serait inscrite après modification en zone **UIA**.*

Décide de demander l'assistance des services de la direction départementale de l'équipement pour la mise en œuvre du dossier de modification.

Donne autorisation à Monsieur le Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat.

**35) Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Suite à la réussite de l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe, Monsieur le Maire propose de créer le poste correspondant pour permettre l'avancement de grade de Mme Monique MILLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la modification du tableau des effectifs et la création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>e</sup> classe ainsi que la suppression du poste d'agent du patrimoine.

**36) Motion contre la suppression de la taxe Professionnelle**

Le projet annoncé par le président de la République de la suppression de la taxe professionnelle à partir de 2010 suscite de fortes interrogations et de vives inquiétudes.

Ce projet est annoncé de façon unilatérale et sans aucune concertation préalable sous prétexte d'un allègement des charges des entreprises et de favoriser l'emploi.

Depuis de nombreuses années, des allègements de diverses obligations sociales et fiscales ont été pratiqués ; cela n'a en rien empêché les mesures de licenciements, les délocalisations, les fermetures de sites industriels.

La taxe professionnelle représente aujourd'hui des recettes pour les diverses collectivités – communes, communauté de communes et d'agglomérations, départements, régions – de plus de 29 milliards d'euros.

L'annonce du remplacement de la taxe professionnelle par « l'écotaxe » ne recouvre aucune crédibilité. De plus, les dotations compensatoires de l'Etat se révèlent toujours aléatoires.

S'ajoutant aux effets du « bouclier fiscal », aux transferts non compensés de l'Etat vers les collectivités et à la diminution des dotations, ce projet priverait les collectivités d'une ressource importante tout en désresponsabilisant les entreprises du développement des territoires.

Cela laisserait présager un affaiblissement des budgets des collectivités qui devraient, pour faire face aux actions publiques, aux services et aux divers projets d'équipements indispensables en direction des populations, augmenter d'autant les impôts et taxes prélevés sur les familles déjà durement frappées par la crise actuelle.

Alors que les collectivités assurent une grande part de l'investissement public, les entreprises ont une responsabilité sociale et territoriale ; elle doit être maintenue.

Le Conseil Municipal de Saint-Yorre, réuni le mardi 31 mars 2009 demande au gouvernement et au président de la République sous couvert de M. le Préfet de l'Allier, le retrait de ce projet.

Il demande également que soit mise en chantier une réforme de la taxe professionnelle en élargissant son assiette aux actifs matériels et financiers à hauteur de 0.5 %, ce qui porterait le produit de la taxe professionnelle à plus de 50 milliards l'ensemble des collectivités de notre pays.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Remerciements de Madame Michèle COLLOMBIER présentés au Conseil Municipal.

Monsieur Daniel BESSE demande des informations au sujet de l'entreprise FRULACT.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**